Formation

LE STATUT SCOP en agriculture,

un statut innovant, une piste d'avenir pour l'installation et la transmission des fermes ?

Le mardi 9 mars à Biol (38)

INSCRIPTIONS

obligatoire **avant le 1er mars**
auprès d'Emeline Gaborieau
addear38@wanadoo.fr
07 81 78 96 38

Formation pour les porteur .euse.s de projet, futur.e.s cédant.e.s et paysan.ne.s en place intéressé.e.s par les structures collectives

ADDEAR DE L'ISERE

ARDEAR AUVERGNE RHÔNE-ALPES

«LE STATUT SCOP EN AGRICULTURE »

une piste d'avenir pour l'installation et la transmission des fermes ?

Objectifs de la formation

- Comprendre le cadre juridique d'une nouvelle forme sociétaire visant à répondre aux enjeux de renouvellement des générations en agriculture et de transmission des capitaux des fermes : la SCOP appliquée à l'activité agricole.
- Différencier les fonctionnements et les caractéristiques des formes sociétaires existantes et les comparer aux limites et intérêts d'une « SCOP agricole », notamment quant à la répartition du capital, la limitation du risque, la pérennité de l'outil de production (dont le foncier), la rémunération des associés, la protection sociale de l'actif agricole...

Programme et méthodes pédagogiques

- Enjeux du renouvellement des générations agricoles et de la transmissibilité des fermes
- Régime juridique d'une SCOP et principales différences avec les formes sociétaires les plus pratiquées en agriculture (GAEC et EARL), notamment autour de la question du rapport au capital et à la protection sociale
- Intérêts de la SCOP et faisabilité de ce statut pour sa propre ferme ou son propre projet d'installation
- Limites de la SCOP commerciale pour l'activité agricole

Alternance d'apports théoriques, de témoignage et d'échanges entre participatns.

Durée

7h

Modalité d'évaluation des acquis

Évaluation en continu avec des mises en situation et du travail sur le projet. L'évaluation se fera au moyen d'un questionnaire bilan écrit de fin de formation portant sur le contenu et la forme de la formation.
Une attestation de formation sera remise à l'issue de la journée.

Intervenants

Mathieu LERSTEAU (Paysan-boulanger-maraîcher, associé-salarié, co-fondateur et co-gérant de la Coopérative Paysanne de Belêtre (SCOP SARL)

Conditions pratiques

Journées de 9 h à 17 h
Lieu : GAEC de la Mure, à Biol
Repas tiré du sac sur place le midi
Sauf avis contraire, les coordonnées des participants sont partagées pour faciliter l'organisation de co-voiturages.

Tarif

Adhésion obligatoire à l'ADDEAR.
Cette formation peut être prise en charge par le VIVEA ou par le CPF pour les personnes en projet d'installation.
Le coût ne doit pas être un frein, dans les autres situations, nous contacter.